

Service Interrégional des
Concours



Filière culturelle

concours et examens

rapport du
Président du jury

Concours de BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL Session 2014

Spécialité bibliothèques

SOMMAIRE

I. CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL GRAND OUEST

A. Calendrier	3
B. Inscriptions	3
C. Postes ouverts	3
D. Répartition des admis à concourir	3
E. Sélection	3

II. CANDIDATS

A. Origine géographique	4
B. Répartition hommes-femmes	4
C. Tranches d'âge	4
D. Epreuves facultatives	4

III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement	7, 8, 9, 10 et 11
B. Signes distinctifs	7
C. Signes distinctifs	12
D. Candidats admissibles	12

IV. ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement	13
B. Résultats des épreuves	13 et 14
C. Candidats admis	15
D. Préparation aux épreuves	15 et 16

V. ANALYSE ET CONCLUSION

16

Le concours de bibliothécaire territorial a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

I. CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL GRAND OUEST

A. Calendrier

Périodes d'inscription	18 février au 20 mars 2014
Période de retrait des dossiers	18 février au 12 mars 2014
Date limite de retour des dossiers	20 mars 2014
Épreuves d'admissibilité	21 mai 2014
Épreuves d'admission	14 au 16 octobre 2014
Publication des résultats	16 octobre 2014

B. Inscriptions

757 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 753 par Internet (près de 99,47 %)
- et 4 dossiers papier par courrier ou à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

543 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais.

La cellule pédagogique nationale a élaboré les sujets selon le processus suivant : un cadrage des épreuves avec des professionnels et des représentants du CNFPT, un travail technique sur les propositions de sujets et un choix de sujets lors de la Conférence des présidents de jurys.

Le CDG 69 et le CIG de la Petite Couronne ont conduit les travaux d'élaboration des sujets dans le cadre d'une mutualisation pour les épreuves écrites du concours de bibliothécaire territorial - session 2014. Une réunion de sélection des sujets s'est déroulée le jeudi 27 mars 2014 à Lyon pour les centres organisateurs

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts dans la spécialité bibliothèques s'élève à 15, répartis de la manière suivante :

Externe	10
Interne	5

D. Répartition des admis à concourir

Les 543 candidats admis à concourir « sous réserve » étaient répartis comme suit :

Externe	379
Interne	164

E. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la voie de concours choisie :

Externe	38
Interne	33

539 candidats ont été convoqués au Parc des Expositions de Vitré et 4 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

II. CANDIDATS

A. Origine géographique

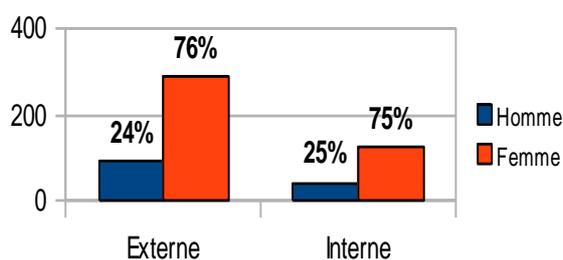
RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	214	487 candidats Soit 89,69 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	129	
Basse Normandie	83	
Haute Normandie	61	
Hors Grand Ouest (dont 1 domicilié dans les DOM TOM)	56	Soit 10,31 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 41 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (76 %).

Répartition des admis à concourir par sexe

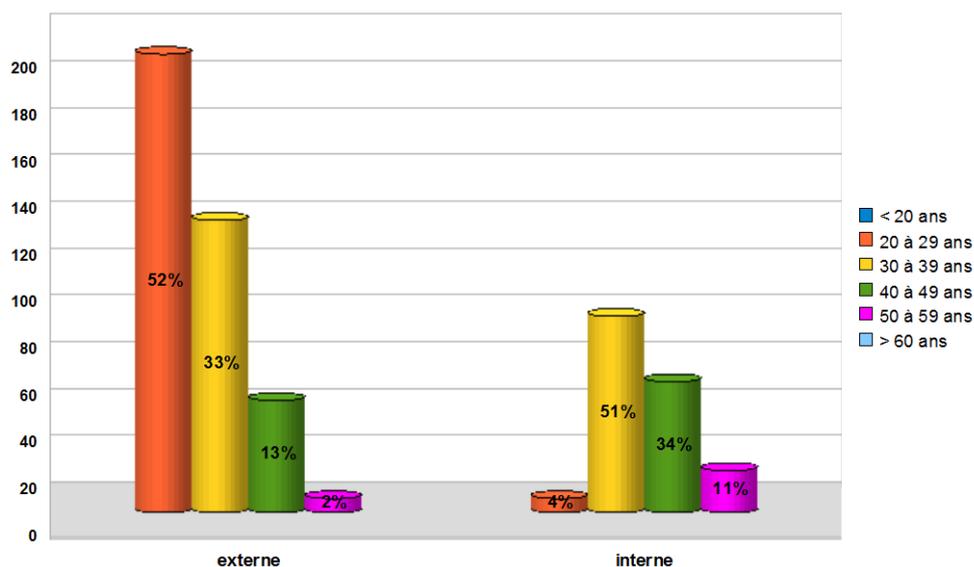


C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir :

- 32 ans pour le concours externe,
- 40 ans pour le concours interne

Age des admis à concourir par voie de concours



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 52 % des admis à concourir de cette voie.

Pour le concours interne, les candidats âgés de 30 à 39 ans représentent 51 % des admis à concourir de cette voie.

D. Epreuves facultatives

EPREUVE CHOISIE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR		
	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Allemand	9	3	12
Anglais	200	56	256
Arabe moderne	2	1	3
Espagnol	26	11	37
Grec moderne	1	0	1
Italien	6	1	7
Portugais	2	0	2
Russe	0	0	0
Latin	8	1	9
Grec ancien	2	0	2
Informatique	52	60	112
TOTAL	308	133	441

L'épreuve écrite de langue et l'épreuve orale de traitement automatisé de l'information sont facultatives pour les 2 voies de concours.

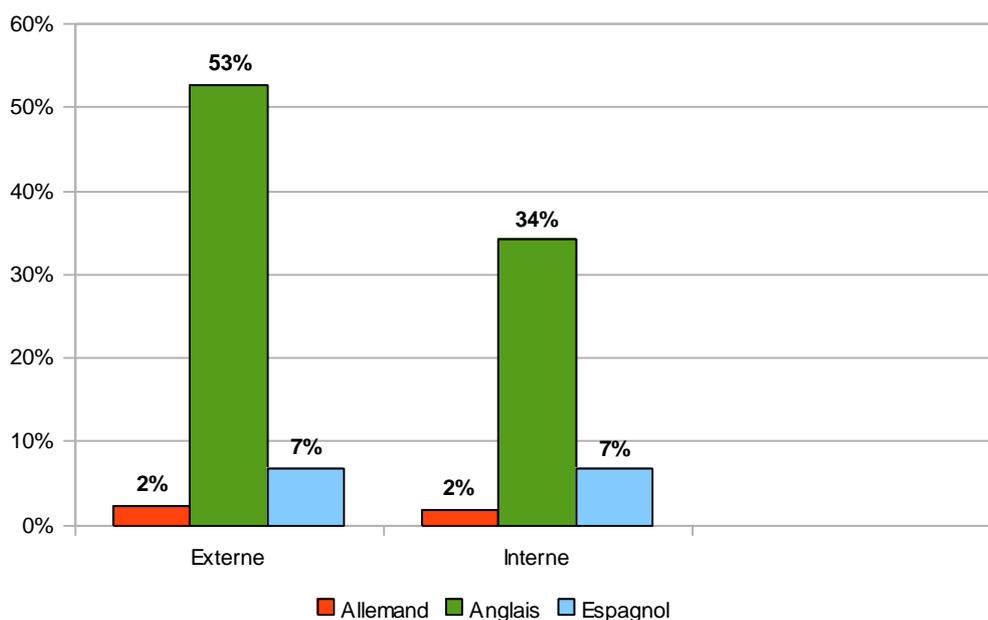
Les admis à concourir de la voie externe, ont choisi une épreuve facultative pour 81,27 % d'entre eux, et à hauteur de 81,09 % pour les internes.

Les candidats ont le choix entre 11 langues, mais l'anglais est la plus plébiscitée :

- concours externe : 53 % des admis à concourir
- concours interne : 34 % des admis à concourir

Top 3 des langues vivantes choisies

Le choix des candidats pour l'épreuve orale se porte majoritairement sur l'anglais, l'espagnol puis l'allemand en 3^{ème} choix.



III. EPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement

Les épreuves se sont déroulées le 21 mai 2014, sur la journée avec 2 épreuves dans chaque voie de concours :

	EXTERNE			INTERNE			TOTAL	
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents		Convoqués	Présents
		Note de synthèse	Composition		Note de synthèse	Etude de cas		
Bibliothèques	379	195	192	164	101	98	543	296
Taux d'absentéisme		48,55 %			38,41 %		45,48 %	

Le taux général d'absentéisme s'élève à 45,58 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est déroulée du 26 mai au 3 juillet 2014, soit sur 5 semaines 1/2 environ.

La correction des copies, rendues anonymes par les candidats, a mobilisé 18 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Chaque copie a fait l'objet d'une double correction. Il a été attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat.

1. Épreuve du concours externe

Les candidats ont deux épreuves obligatoires, une épreuve de note et une épreuve de composition.

– Épreuve de note de synthèse

Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription :

- Soit sur les lettres et les sciences humaines ;
- Soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- Soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

Durée : 4h ; coefficient 2

- Pour les lettres et les sciences humaines, le libellé du sujet de l'épreuve était le suivant :

Vous êtes bibliothécaire territorial au sein de la commune de X. Le conservateur de la médiathèque dans laquelle vous travaillez entend utiliser les réseaux sociaux pour accroître la visibilité de l'établissement. A cet effet, il vous demande, exclusivement à l'aide des documents joints, une note de synthèse sur les enjeux de ces réseaux pour les bibliothèques-médiathèques

Observations générales des correcteurs :

Le sujet est d'actualité, très clair, illustré par des articles pertinents et variés. La richesse du dossier génère une certaine difficulté à tout traiter. L'exercice de la note de synthèse n'est pas toujours maîtrisé. Le plan n'est pas toujours matérialisé. Les candidats ont souvent eu des difficultés à générer une véritable problématique. Le traitement reste souvent superficiel et anecdotique. Des exemples sont souvent omis. Pourtant, le thème du sujet, assez abordable de prime abord du fait de son actualité, a pu être piégeant pour certains candidats. En effet, un trop grand nombre de copies restent en surface et ne s'attachent pas assez au dossier.

2 binômes, soit 4 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

- Pour les sciences exactes et naturelles et les techniques le libellé du sujet de l'épreuve était le suivant:

Vous êtes bibliothécaire territorial de la ville de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note de synthèse sur les effets d'internet sur les pratiques de santé.

Observations générales des correcteurs sur le sujet :

Le sujet est abordable et d'actualité. Celui-ci a été compris, dans l'ensemble, par les candidats. Toutefois, il a été traité de façon trop superficielle selon les correcteurs. Il n'y a pas de copies qui sortent véritablement du lot.

1 binôme soit 2 correcteurs ont été mobilisés pour cette épreuve.

- Pour les sciences juridiques, politiques et économiques le libellé du sujet de l'épreuve était le suivant :

Vous êtes bibliothécaire territorial de la ville de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note de synthèse sur la régulation d'Internet en vue de protéger la création culturelle.

Observations générales des correcteurs sur le sujet :

Le sujet d'actualité est certes un peu technique, mais essentiel pour un futur bibliothécaire, qui devrait en saisir, normalement, les enjeux et la problématique. Le sujet est clairement posé, mais globalement, les candidats n'ont pas analysé les enjeux liés à la « création culturelle ». Ils sont donc restés trop « généralistes » sur la régulation d'internet en ne dressant qu'un inventaire des différents dispositifs, sans les mettre en relation avec les enjeux de la création culturelle.

1 binôme soit 2 correcteurs ont été mobilisés pour cette épreuve.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de note de synthèse

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Lettres et sciences humaines	177	9,21	15	3	1	4
Sciences exactes et naturelles et les techniques	10	9,20	11	5,5	0	0
Sciences juridiques, politiques et économiques	8	9,25	11	7	0	0

- Épreuve de composition

Une composition portant, pour la spécialité bibliothèques, sur l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles ;

Durée : 3 heures ; coefficient 2

Le libellé du sujet de cette épreuve était le suivant :

Selon l'étude PISA⁽¹⁾, la France a régressé au vingt-cinquième rang parmi les pays de l'OCDE pour la performance des élèves en mathématiques. Dans le même temps, l'écart entre élèves des milieux aisés et élèves des milieux défavorisés s'est accru. Que vous inspire ce constat au regard du rôle, des missions et objectifs des bibliothèques, ainsi que des moyens de les mettre en œuvre?

⁽¹⁾ *Programme international pour le suivi des acquis des élèves*

Observations générales des correcteurs :

Le sujet, d'actualité, permet de réfléchir sur les missions des bibliothèques et de l'Education Nationale. Sa formulation claire et précise facilite le développement annonce un plan. Les candidats ont cependant eu des difficultés à définir une thématique précise. Les copies sont trop généralistes. Le discours est souvent culpabilisant soit à l'égard des bibliothèques, soit à l'égard des écoles. L'actualité de l'environnement scolaire et périscolaire est trop peu traitée. Globalement, les candidats méconnaissent les relations partenariales avec le monde scolaire. Les copies hors sujets sont assez fréquentes. L'orthographe est souvent à revoir en sus des difficultés de rédaction.

3 binômes, soit 6 correcteurs au total ont été mobilisés pour cette épreuve.

CONCOURS EXTERNE - Résultats de l'épreuve de composition

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèques	192	9,48	17	0,50	1	4

2. Concours interne

Les candidats ont deux épreuves obligatoires.

– Épreuve de note de synthèse

Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription :

- Soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales ;
- Soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- Soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques.

Durée : 3 h ; coefficient 2

- Pour les lettres et les sciences humaines et sociales, le libellé du sujet de l'épreuve était le suivant :

Vous êtes bibliothécaire territorial au sein de la collectivité territoriale de X. Votre supérieur hiérarchique vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note de synthèse sur l'innovation en bibliothèque.

Observations générales des correcteurs :

Le dossier du sujet était dense et mêlait des considérations techniques à des enjeux stratégiques des médiathèques. Cette difficulté a incité beaucoup de candidats à ne traiter que des éléments opérationnels pour les bibliothèques ou au contraire, à ne s'en tenir qu'à des généralités. La densité du dossier a posé des difficultés de gestion du temps à de nombreux candidats, visiblement débordés devant la quantité d'informations à traiter. Il en résulte un grand nombre de copies inachevées. Le niveau très faible de ces copies interroge le jury quant à l'effectivité de la préparation des candidats présentant ce concours interne.

1 binôme, soit 2 correcteurs ont été mobilisés pour cette épreuve.

- Pour les sciences exactes et naturelles et les techniques le libellé du sujet de l'épreuve était le suivant:

Vous êtes bibliothécaire territorial de la ville de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note de synthèse sur les centres de traitement de données (datacenters).

Observations générales des correcteurs :

Le sujet très intéressant traite d'une multitude d'approches, telles que les technologiques, le social, l'écologique... Ce sujet est très abordable. La compréhension par les candidats est globalement correcte. Toutefois, les textes n'ont pas été assez repris, donnant ainsi aux copies une impression de survol.

1 binôme, soit 2 correcteurs ont été mobilisés pour cette épreuve.

- Pour les sciences juridiques, politiques ou économiques le libellé du sujet de l'épreuve était le suivant :

Vous êtes bibliothécaire territorial au sein de la ville de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note de synthèse sur l'intercommunalité culturelle dans les territoires urbains.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était plutôt facile, avec des documents ni trop techniques ni trop juridiques. La thématique était très claire, avec ses trois dimensions : l'intercommunalité, l'intercommunalité culturelle et le territoire urbain. La formulation précisait bien ces attentes. Les candidats ont compris le sujet, mais a priori, en ont eu une approche trop « rapide » en ne développant pas le réel enjeu : « territoire urbain / territoire rural » et en ne se centrant que sur la seule lecture publique. Evoquer l'enseignement artistique et le spectacle vivant permettait d'enrichir le propos, d'étoffer l'approche « culturelle ».

1 binôme, soit 2 correcteurs ont été mobilisés pour cette épreuve.

RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE DE NOTE DE SYNTHÈSE

Spécialité	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Lettres et sciences humaines et sociales	88	8,18	15	4	1	5
Sciences exactes et naturelles et les techniques	6	10,25	13	7,50	0	0
Sciences juridiques, politiques et économiques	7	7	15	4	0	1

– Épreuve d'étude de cas

Une étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque.

Durée : 4 h ; coefficient 3

- Le libellé du sujet de cette épreuve était le suivant :

Vous êtes bibliothécaire territorial au sein du réseau intercommunal de médiathèques de la communauté d'agglomération de X. Votre directeur vous demande d'étudier la pertinence qu'il y aurait à créer un nouveau service fondé sur la démarche dite « hors les murs » et d'apprécier sa faisabilité dans le contexte d'un budget et d'une équipe à moyens constants.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet est intéressant, sortant de l'ordinaire et mettant bien les candidats dans une posture professionnelle. La commande est très claire et impose aux candidats d'être force de propositions réalistes. Le sujet a été bien compris et globalement bien traité par les candidats. Il n'y a pas eu de hors sujet. Toutefois, peu de candidats ont présenté la volonté des élus locaux, par manque de perspective territoriale peut-être ?

1 binôme, soit 2 correcteurs ont été mobilisés pour cette épreuve.

	Rappel du nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
Etude de cas	98	11,56	17,5	5,5	0	0

C. Signes distinctifs

Non respect des consignes - rupture d'anonymat

Aucune copie n'a été signalée par les correcteurs comme faisant apparaître un ou des signes distinctifs.

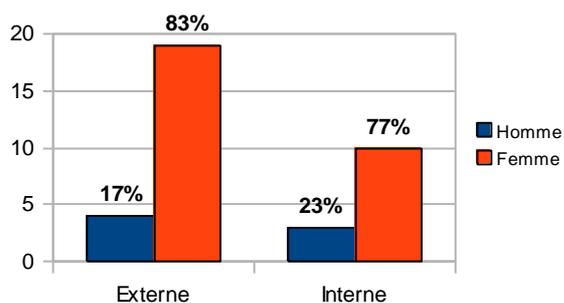
D. Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE	
	Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles
Bibliothèques	12	23	12,90	13

Soit 36 candidats admissibles.

Répartition des candidats admissibles par sexe



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admissibles (81 %). Ce qui est en lien avec la répartition des admis à concourir qui compte 76 % de femmes.

IV. ÉPREUVES D'ADMISSION

L'épreuve écrite facultative de langue s'est déroulée le 30 septembre 2014 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Les épreuves orales d'admission (la conversation avec le jury et l'épreuve facultative de traitement automatisé de l'information) se sont déroulées du 14 au 16 octobre 2014 au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les candidats externes et internes.

A. Déroulement

– Épreuve facultative de langue

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE	
	Convoqués	Nombre de candidats présents	Convoqués	Nombre de candidats présents
Bibliothèques	18	17	6	6

– Épreuve facultative de traitement automatisé de l'information

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE	
	Convoqués	Nombre de candidats présents	Convoqués	Nombre de candidats présents
Bibliothèques	3	3	4	4

– Épreuve de conversation avec le jury

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE	
	Convoqués	Nombre de candidats présents	Convoqués	Nombre de candidats présents
Bibliothèques	23	23	13	13

Les 36 candidats convoqués aux épreuves orales d'admission se sont présentés. Un seul candidat s'est désisté pour l'épreuve facultative de langue.

B. Résultats des épreuves

1. Observations du jury sur l'épreuve de conversation

Pour rappel, l'épreuve orale d'admission est la suivante :

Une épreuve orale de conversation à partir d'un texte consistant en une conversation permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant, pour la spécialité bibliothèques, sur les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale.

Durée de préparation : 30 minutes, dont environ 10 minutes de commentaire et 20 minutes d'entretien
- Coefficient 3

Observations générales des correcteurs

Pour cette session 2014, le jury a constaté des lacunes importantes au niveau de la culture générale des candidats et une réelle difficulté de leur part à se projeter sur un poste de management. Le positionnement en tant que futur cadre et la prise décisionnaire qui en découle, ne se fait que trop rarement ressentir au cours des entretiens. Concernant les candidats du concours externe, le jury a noté un manque de connaissance de la fonction publique territoriale. Sûrement par manque de préparation, de nombreux candidats n'ont pas su gérer convenablement leur temps, et ce, dans les 2 voies de concours. Enfin, le jury a souligné l'hétérogénéité du niveau des candidats.

2. Observations du jury sur l'épreuve orale de langue (facultative)

L'épreuve de langue est facultative pour les deux voies de concours (seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission).

La pratique de la langue est souvent très lointaine pour certains candidats, ce qui rend les résultats très hétérogènes. Hormis les très bonnes notes, les correcteurs ont relevé un manque de vocabulaire dans les langues choisies ne permettant pas la compréhension des mots clés et donc du texte en général. Ainsi, comme pour la précédente session, les langues rares sont choisies par les candidats maîtrisant celles-ci (langue maternelle ...), d'où des notes très bonnes voire excellentes permettant ainsi à ces candidats d'engranger des points.

3. Notation

CONCOURS EXTERNE

	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)
Epreuve de conversation	23	10,74	18	4
Epreuve facultative de langue	17	10,32	16	5
Epreuve facultative de traitement automatisé de l'information	3	13	16	8

CONCOURS INTERNE

	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Epreuve de conversation	13	10,46	18	3
Epreuve facultative de langue	9	12,42	20	5
Epreuve facultative de traitement automatisé de l'information	4	11,75	15	10

C. Candidats admis

Il convient de souligner que « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne est inférieur au nombre des places offertes au concours, le jury peut modifier la répartition des places entre les deux concours dans la limite de 15 % des places offertes à l'un ou l'autre des concours ou d'une place au moins. »

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, a examiné l'ensemble des notes obtenues par les candidats et a étudié les possibilités de transfert de postes. Il a ainsi décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

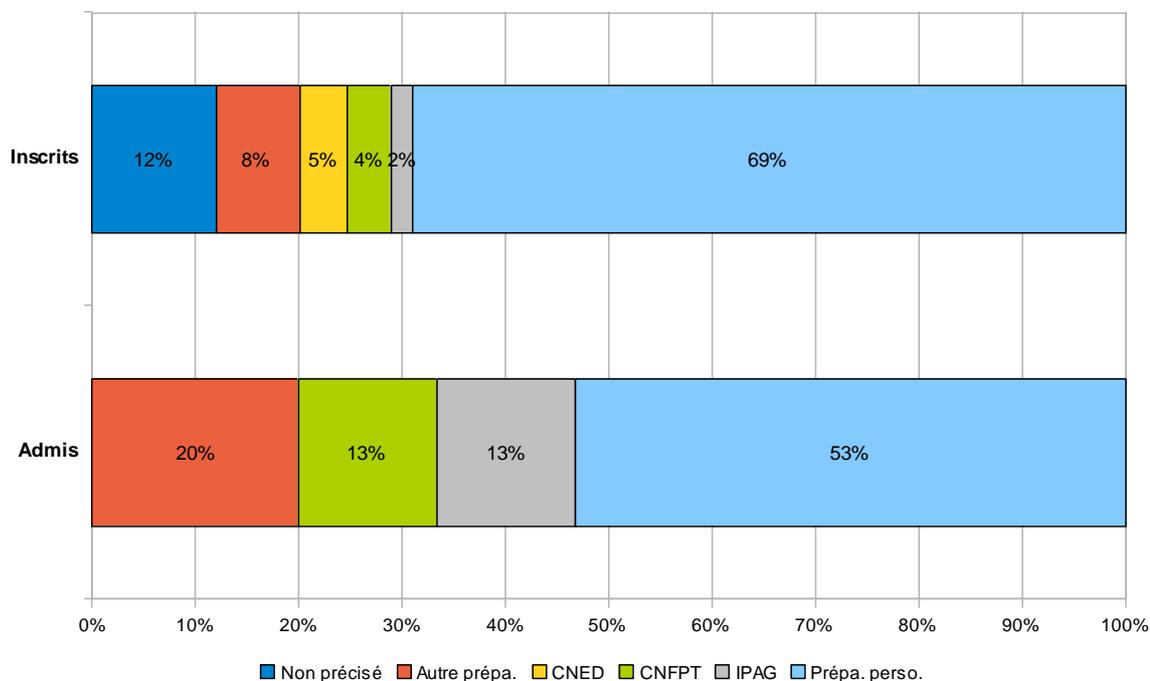
EXTERNE		INTERNE	
Seuil	Candidats admis	Seuil	Candidats admis
12,93	10	13,88	5

Soit 15 candidats admis

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 15 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : **53 %**
- avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : **13 %**
- avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme : **34 %**



Comparaison des niveaux de diplômes des candidats admis :

Les 15 candidats admis au concours de bibliothécaire territorial 2014, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 7 % de niveau 1 (bac+ 5)
- 34 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4)
- 13 % de niveau 3 (bac + 2)
- 13 % de niveau 4 (bac)
- 33 % n'ont pas renseigné de niveau de diplôme

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Concernant la phase d'admissibilité de ce concours, les membres du jury ont, comme lors de la précédente session, insisté sur le manque de préparation des candidats et le niveau souvent faible des copies présentées aux correcteurs et membres du jury. Outre le manque de méthodologie récurrent dans les deux voies de concours, le jury déplore un traitement souvent trop superficiel des sujets par les candidats.

Ces observations sont malheureusement corroborées par un niveau insuffisant de culture générale de nombreux candidats, également trop peu intéressés par l'environnement territorial et donc leur environnement professionnel.

Une véritable préparation personnelle sur le long terme est la clé de la réussite à ce concours.

La liste d'aptitude prend effet au 1er novembre 2014.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 20 avril 2015
Le Président du jury

Louis LE COZ
Adjoint au Maire de la ville de Redon